

AVIS

REUNION D'INFORMATION PREALABLE A LA REALISATION D'UNE ETUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

Communes de **Court-Saint-Etienne, Mont-Saint-Guibert et
Ottignies – Louvain-La-Neuve**

DEMANDEUR : La Société Brabançonne de Développement SA (SBD) – Avenue des Vallées 130 à 1341 Céroux-Mousty, personne de contact: M. BUSETTI – 0470 09 17 75 sbdrabant@gmail.com

OBJET: dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma d'Orientation Local 199/ScD/03 et avant dépôt d'un permis d'urbanisation relatif à un ensemble de +/- 14ha sis au lieu-dit « Jaurdinia », entre la Rue Fossé des Vaux, Rue des Sablières, Infrabel ligne 161 et traversées par le Chemin de Beurieux, à cheval sur les communes de Court-St-Etienne et Mont-St-Guibert, soit un ensemble de 36 parcelles cadastrales contigües aux/et comprenant les parcelles Section B17c (MSG) et section A633 (CSE). Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants et R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, SBD sa. vous invite à participer à l'une ou l'autre réunion d'information préalable relative à l'objet susmentionné et organisée :

Le mercredi 28 octobre 2020 à 18h00 en la salle de la Ferme de Beurieux, sise à 1490 Court-Saint-Etienne, Rue Saussale , 2

Et

Le jeudi 29 octobre 2020 à 18h00 en la salle « The Gate » sise à 1435 Mont-Saint-Guibert, « Axis Park », Rue du Fond Cattelain, 2

Mesures COVID-19: Chaque participant doit préalablement s'inscrire par mail à sbdrabant@gmail.com ou par téléphone au 0470 09 17 75 afin de prévoir le nombre de places assises et distancées. Masques et distances obligatoires. Si possible une personne par ménage. En cas de surnombre la réunion sera dédoublée.

Cette réunion d'information a pour objectif :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toute personne peut, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit au Collège communal de la Commune où s'est tenue la réunion, soit Court-Saint-Etienne, Rue des Ecoles, 1 à 1490 Court-Saint-Etienne ou Mont-St-Guibert, Grand Rue 39 à 1435 Mont-St-Guibert, en y indiquant ses nom et adresse.

Elle en adresse une copie au demandeur, sbdrabant@gmail.com ou adresse postale ci-dessus, laquelle la communique à l'auteur de l'étude d'incidences, le bureau CSD Ingénieurs Conseils, sis avenue des Dessus-de-Lives, 2 bte 4 à 5101 Namur.